



01/10/2022

## ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2022/2023

### Septembre 2022

<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U15 R1 et R2	<b>30</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 50 EQUIPES (5 x 10)	Via U15 R1 / R2 et District	<b>50</b>



### Fin de saison 2022-2023

<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accède au CN U17	<b>1</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U17 R1	<b>23</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 50 EQUIPES (5 x 10)	Accèdent en U17 R1	<b>7</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R1</b> 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U17 R2	<b>6</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 50 EQUIPES (5 x 10)	Accèdent en U17 R2	<b>24</b>
<b>CHAMPIONNAT U16 R2</b> 50 EQUIPES (5 x 10)	Rétrogradent en U17 District	<b>19</b>

### 1/ Organisation générale

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

#### Participent à ces championnats :

- U16 R1 : 30 équipes réparties en trois poules de 10 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison
- U16 R2 : 50 équipes réparties en cinq poules de 10 équipes, avec matches aller/retour sur toute la saison

Les principes d'accès doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U16 R1 ou U16 R2 ne peut pas accéder pour la saison suivante, au championnat U17 R1 ou R2.

#### Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs de catégorie d'âge U16, U15 – amateur ou sous contrat (apprenti ou aspirant)
- les joueurs de catégorie d'âge U14 qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

---

### 2/ Accessions - Rétrogradations

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U16 régionaux avec les précisions ci-après :

#### Accession de l'équipe U16 R1 en Championnat National U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des ½ finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les ½ finales. La finale a lieu sur un terrain neutre désigné par la commission.

#### Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées de la première place, hors celle accédant au CN U17, à la 8<sup>ème</sup> place (incluse) de chacune des trois poules du championnat régional U16 R1, accèdent au championnat régional U17 R1.

En cas de vacance, il est fait appel à l'(les) équipe(s) classée 9<sup>ème</sup> du championnat régional U16 R1 la (les) mieux classée(s) afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

#### Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R1

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule de U16 R2 et les deux meilleurs 2<sup>nd</sup> accèdent au championnat régional U17 R1. En cas de vacance, il est fait appel à la 3<sup>ème</sup> équipe classée seconde des cinq poules, puis la 4<sup>ème</sup> équipe classée seconde et ainsi de suite en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

A défaut de pouvoir combler la vacance de cette manière, les mêmes dispositions peuvent être appliquées avec les suivants à l'exclusion du dernier de chaque poule, afin d'obtenir des poules de 10 équipes en championnat régional U17 R1.

### Accession des équipes U16 R1 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la 9<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place des 3 poules seront basculées en championnat U17 R2.

### Accession des équipes U16 R2 au championnat régional U17 R2

Les équipes classées de la troisième meilleure 2<sup>nde</sup> place aux équipes classées 6<sup>ème</sup> incluses et jusqu'à la meilleure équipe classée 7<sup>ème</sup> des 5 poules, accèdent au championnat régional U17 R2.

En cas de vacance, il est fait appel à la seconde meilleure équipe classée 7<sup>ème</sup> du championnat régional U16 R2 puis la (les) mieux classée(s) en suivant afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

### Descente en District des équipes U16 R2

Toutes les autres équipes, sauf celles maintenues en application du paragraphe précédent, sont remises à disposition de leur District d'affectation.

---

### 3/ Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30
- Lever de rideau : 13H00 ou 13H30

### 4/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

### 5/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

### 6/ Dispositions diverses

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

**Nota** : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U16 R1 et R2